

Monsieur le Président
Poher Communauté
Maison des services publiques
Place de la Tour d'Auvergne
BP 150
29833 Carhaix Plouguer Cedex

Carhaix, le 10 avril 2024

Objet : réponse au courrier concernant l'utilisation de terrain

Monsieur le Président,

Nous faisons suite à votre lettre recommandée en date du 8 mars 2024 concernant l'organisation du festival et l'utilisation de terrains que nous a adressée votre 1ère vice-présidente.

Dans ce courrier, vous nous annoncez que les terrains du secteur de Kergorvo 2 (10 ha) utilisés pour les campings festivaliers ne pourront plus être occupés par le festival à l'avenir.

Vous rappelez que pour compenser la perte de ces hectares, Poher Communauté a fait l'acquisition, depuis 2020, de la majeure partie des 27 ha de terrain à vocation événementielle dans la zone de la Métairie neuve.

Vous revenez en outre sur le contexte d'origine, en faisant notamment référence à une rencontre en sous-préfecture en 2017. Vous faites aussi mention de la convention signée en décembre 2023 sur votre proposition et conjointement avec la Région et la SEM Breizh pour évoquer cette compensation pour la perte de la moitié des campings festivaliers.

Revenons justement au contexte d'origine. En 2018, vous avez évoqué le fait de déplacer la moitié de nos campings festivaliers qui, pour rappel, peuvent accueillir jusqu'à 40 000 personnes. Immédiatement, nous vous avons alerté sur le fait que les trois quarts des festivaliers arrivent du centre-ville et du nord de la ville (parkings mauves).

Par conséquent, déplacer les campings festivaliers à la Métairie neuve augmenterait significativement les distances à parcourir par les festivaliers, nécessiterait de les faire cheminer sur des axes routiers, d'installer nos campings sur des parcelles non viabilisées, avec des infrastructures et accès inadaptés. L'accès de ces festivaliers au site des concerts par le sud

serait également source de risque, dans une zone de coactivité importante avec la circulation de véhicules de diverses natures (production, PSH, presse, partenaires et artistes).

De plus, nous attirons votre attention sur le fait que les campings festivaliers occupent actuellement une surface totale de 20 ha. Une proposition de compensation de 10 ha nous obligerait donc à scinder ces campings en deux zones éloignées l'une de l'autre. Outre les difficultés de gestion de flux, cela nous contraindrait à démultiplier les zones sanitaires, la gestion des déchets, la sûreté et les équipes d'encadrement. Cela représenterait des coûts et des difficultés logistiques supplémentaires (Annexe1). Nous sommes par ailleurs dans l'incapacité d'augmenter la capacité d'accueil des parkings orange, situés au sud, à proximité de la Métairie neuve (Annexe2).

C'est pourquoi nous avons attiré votre attention, dès 2018, sur le fait que cette option ne pourrait pas fonctionner.

Au cours des dernières années, nous avons perdu plusieurs terrains (Annexe 3) dont un terrain de football précédemment destiné au camping bénévoles, des parkings pour la presse, les partenaires ou encore les VIP, que nous avons dû transférer dans la zone de la Métairie neuve.

Certaines parcelles appartenant à des propriétaires privés ou à Poher Communauté sont donc déjà utilisées à la Métairie neuve. C'est le cas de la parcelle accueillant le parking production (près de 7 ha), utilisée depuis 1998, ou encore plus récemment du camping bénévoles pour plus de 5 ha (suite à la perte de terrain susmentionnée), de la parcelle accueillant l'entrée orange du festival (1,6 ha au sud de la zone), et plus récemment en 2022 d'un parking VIP pour près de 3 ha.

Comme vous le rappelez dans votre courrier du 8 mars dernier, nous utilisons donc déjà près de 18 ha sur les 27 ha à vocation événementielle dans cette zone. Par conséquent, moins de 10 ha supplémentaires sont véritablement exploitables, et sont en partie difficiles d'accès (Annexe 4).

Pour toutes ces raisons, les surfaces restantes dans la zone de la Métairie Neuve ne sont donc ni suffisantes en capacité d'accueil, ni adaptées en terme de localisation notamment pour compenser la perte des terrains pour les campings festivaliers.

Après la Région en juillet 2023, nous avons à notre tour en novembre dernier, lors d'une réunion concernant la SEM et au regard de la situation critique pour l'avenir du festival, proposé d'acheter les 10 ha de terrains situés à Kergorvo 2) pour maintenir nos campings festivaliers. Cette proposition d'acquisition n'était pas notre objectif premier mais, face à cette situation, peut nous garantir l'avenir.

Nous nous tenons à votre disposition pour étudier ensemble cette proposition qui nous permettrait de sécuriser les campings festivaliers.

Depuis plusieurs années, nous vous avons alerté sur nos difficultés grandissantes pour trouver et sécuriser les terrains nécessaires à nos parkings VIP, suite à la perte de parcelles destinées à cet usage ou encore suite à la gêne que cela peut représenter pour certains commerces à proximité du site du festival. Nous vous avons fait part, dans le cadre de la création de cette nouvelle zone de la Métairie neuve, de notre proposition de regrouper l'ensemble de nos parking VIP sur ces parcelles restantes, afin de répondre à notre besoin et de limiter la perturbation engendrée pour les commerces.

Toutefois, dans votre courrier, vous nous annoncez que la parcelle OC 0634, destinée à un parking VIP en 2022 et 2023, ne nous sera plus mise à disposition dès cette année. Compte tenu du fait que cette parcelle fait partie de la nouvelle zone NAL et pourra être utilisée par le festival en 2026, nous aimerions comprendre les motivations de votre refus et vous demandons de revoir votre position qui nous met en difficulté pour la prochaine édition du festival.

Par ailleurs, vous nous avez fait connaître par intervention d'un huissier votre décision, en votre qualité de Maire de Carhaix, de préempter les bureaux que nous souhaitons acquérir pour déplacer notre siège social au plus proche de la zone site du festival et y installer nos équipes salariées.

Pour vous avoir expliqué les raisons de cette acquisition pour l'association, vous connaissiez l'importance de cette démarche pour la garantie et la sécurisation des entrées du festival. L'emplacement de ce bâtiment est stratégique et son parking accueille la principale entrée du festival : 55 % des festivaliers l'empruntent, soit 40 000 personnes chaque jour. 25 % des entrées se font par l'entrée mauve camping et les 20 % restants par l'entrée orange au sud. La sécurisation de cette entrée est donc indispensable pour la bonne organisation de notre manifestation.

Là encore, nous nous tenons à votre disposition pour expliquer notre projet et vous convaincre de sa nécessité pour la pérennité de notre festival.

Enfin, vous faites état d'une communication de notre part indiquant que Poher Communauté allait nous mettre en difficulté si les terrains de Kergorvo 2 étaient commercialisés. Vous mentionnez nos propos qui vous ont probablement été rapportés : « Toute vente de terrain sur la zone de Kergorvo, concernant nos campings actuels, empêchera la réalisation d'une nouvelle édition puisque la solution proposée, il y a 3 ans, de basculer sur la zone de la Métairie neuve, n'est plus possible (terrains utilisés depuis) ».

Comme vous le savez, nous avons été invités par des élus de Poher Communauté qui souhaitent nous entendre sur l'avenir du festival, les points de vigilance, les risques ou encore

les conséquences de votre changement de position concernant le projet de SEM (Mairie, Région, SEM Breizh et Vieilles Charrues).

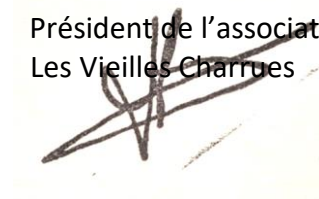
Au-delà de revenir sur les impacts de l'évolution de notre secteur d'activité, sur les difficultés grandissantes de trouver le matériel nécessaire, nous avons également fait part de notre vive inquiétude quant à votre retrait du projet de SEM au profit d'une SPL relative à l'aménagement et à la gestion du Breizh Park.

Nous avons dû nous adapter ces dernières années suite aux diverses pertes de parcelles. Aujourd'hui nous n'avons plus de marge de manœuvre ni de solution de repli autour du festival. Toutes les parcelles sont utilisées. La perte de nouvelles parcelles ne nous permettra pas de continuer le festival.

Nous sommes toujours et plus que jamais viscéralement attachés à Carhaix et à ses habitants depuis près de 30 ans et nous ne pouvons imaginer la fin des Vieilles Charrues. C'est pourquoi, si vous souhaitez que le festival puisse perdurer, nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer certaines de vos décisions qui plongent notre association dans une profonde inquiétude et mènent notre festival dans une impasse.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos sentiments respectueux.

Jean-Luc MARTIN
Président de l'association
Les Vieilles Charrues



Copies :

Monsieur Jacques QUILTU – Maire de Cléden-Poher
Monsieur Patrick URIEN – Maire de Kergloff
Monsieur Cédric LE MOROUX – Maire de Le Moustoir
Monsieur Samuel FEAT – Maire de Motreff
Monsieur Stéphane COTTY – Maire de Plounévezel
Monsieur Didier GOUBIL – Maire de Poullaouën
Monsieur Etienne LE FER – Maire de Treffrin
Monsieur Dominique COGEN – Maire de Plévin
Madame Marie-Christine JAOUEN – Maire de St Hernin
Mairie de Tréogan

Listes des annexes :

- Annexe 1 - Simulation déménagement campings festivaliers
- Annexe 2 - Parcelles sollicitées 2024
- Annexe 3 - Parcelles perdues
- Annexe 4 - Métairies Neuve - Parcelles utilisées et disponibles
- Annexe 5 - Lettre recommandée avec AR n°1A 195 801 9545 7 De Poher Communauté



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 3° 33' 05" W
Latitude : 48° 16' 13" N

Simulation déménagement et transposition sur la zone de la Métairie Neuve des 10ha perdus sur la zone Kergorvo.

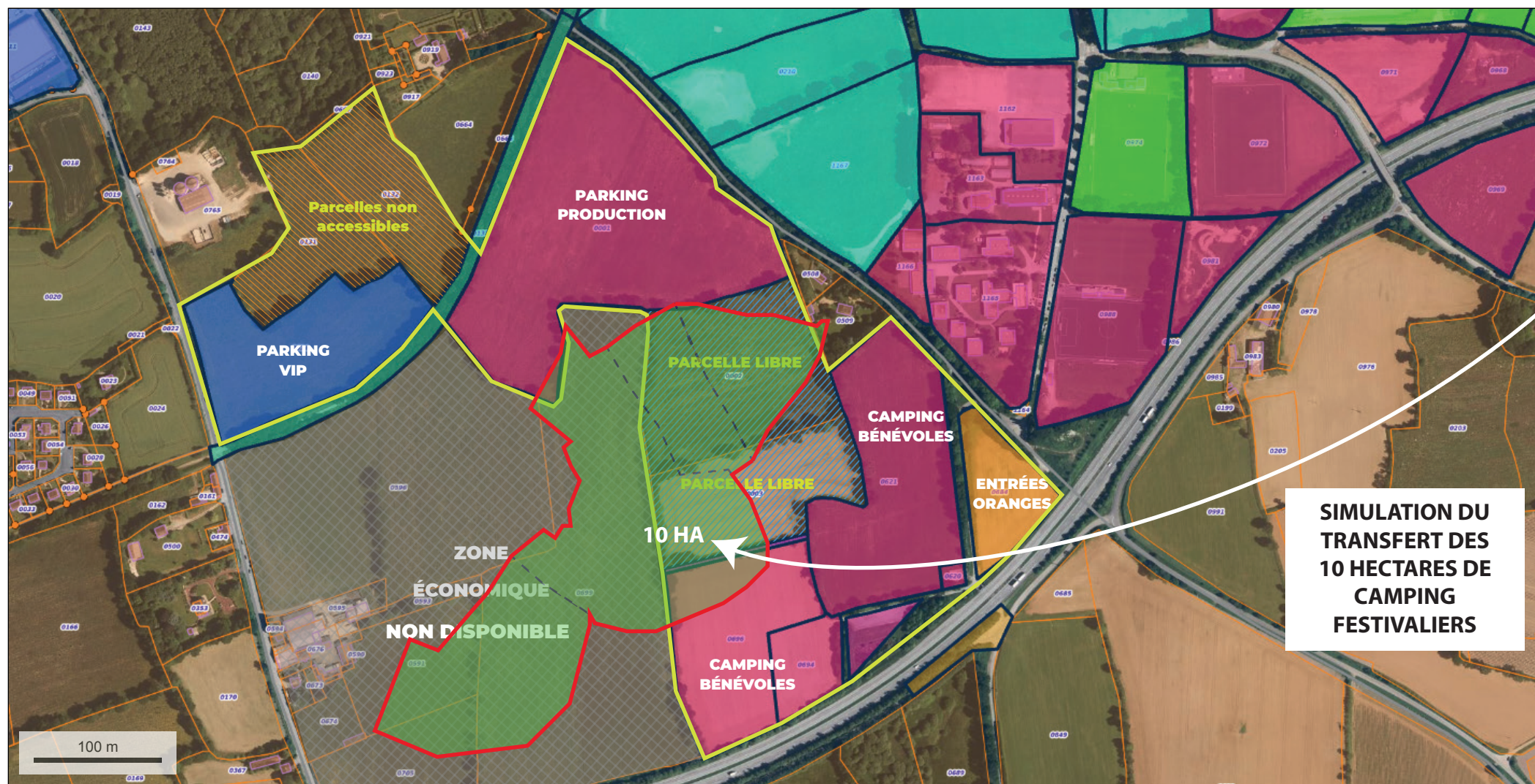
Tracé rouge : les parcelles du campings festivaliers à déplacer.

Tracé jaune : 27 ha de la future zone NAL à vocation événementielle à la Métairie Neuve.

Les parcelles roses (foncées et claires) : parcelles déjà utilisées.

Parcelles rose claires appartenant à un propriétaire privé.

Parcelles rose foncé appartenant à Poher Communauté.



**SIMULATION DU
TRANSFERT DES
10 HECTARES DE
CAMPING
FESTIVALIERS**

© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 3° 33' 24" W

Latitude : 48° 16' 01" N

Le tracé en jaune matérialise 27 ha de la future zone NAL à vocation événementielle à la Métairie Neuve.

Les parcelles déjà utilisées par le festival (2023) sont en aplat de couleurs : 0C0634, 0C0001, 0C0004, 0C0696, 0C0694, 0C0620, 0C0621, 0C0684 + terrain sans n° de parcelle = 17,14 ha.

Les parcelles hachurées en jaune/orange (0C 0131 et 0132) ne sont pas accessibles.

Les parcelles restantes disponibles : 0C0002, 0C0003 = 5,3 ha.

	Parcelles non accessibles
	Parcelles restantes disponibles